Ministère de l'Intérieur

Numéro d'ordre du certificat 10249745708

Certificat Provisoire d'Immatriculation

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).

(A) Numero d'immatriculation

(I)Date du CPI

(B) Date de 1ère immatriculation

EP-219-NX

22/07/2020

28/07/2017

PERIODE DE VALIDITE (H)

du

22/07/2020

ลน

21/08/2020

INCLUS

attribué à : (C.1)

MACIP

FABIEN

9 BIS RUE ERMENGAUD

34500 BEZIERS

(D.1) Marque

véhicule

(D.2) Type variante version

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)

(D.3) Dénomination commerciale

ZONTES

(E) Numéro d'identification du

YOULING250S

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg) L3EZEPM10003035

(F.2)) Masse en charge maximale àdmissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en ka)

250

(F.3) Masse en charge maximale àdmissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en ka)

LD3PCN6J2F1600231

(G) Masse du véhicule en service àvec carrosserie et dispositif d'attelage (en kg)

310

146

(G.1) Poids à vide national

310

(J) Catégorie du véhicule CE

(J.1) Genre national

154

(J.2) Carrosserie CE

(J.3) Carrosserie (désignation nationale)

(K) Numéro de réception par type (si

(P.3) Type de carburant

MTT1

(P.1) Cylindrée (en cm3)

SOLO (P.2) Puissance nette maximale (en disponible) e1*2002/24*0683*00

L.3e

249

kW)

(P.6) Puissance administrative nationale

(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les

(S.1) Nombre de places assises, y

ES

motocycles)

compris celle du conducteur

18

(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db (A))

3

85

0.12

(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)

2

(V.7) CO2 (en g/km)

(V.9) Classe environnementale

(X.1) Date de visite technique

4000

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

97/24*2013/60EUR03

Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

(Y1) à (Y6) Taxes

(Y5)

(Y1)66 € (Y2)(Y3)0 €

(Y4)2.76 € (Y6)

4 € 72.76 €

0 €

Zoheir BOUAOUICHE

Le CPI ne permet pas la réimmatriculation du véhicule en France ou à l'étranger

The PRC does not allow re-registration of the vehicle in France or abroad